



## Démission et congé parental

Par **CATHYNOU**, le **26/07/2011** à **15:02**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental jusqu'au 30 aout 2011 et je souhaite démissionner(car mon employeur ne veut pas me licencier) mais je ne souhaite pas revenir dans mon entreprise et donc ne pas effectuer mon mois de préavis, on m'a dit que je ne pouvais pas compter mon mois de préavis sur le mois de congé parental qu'il me reste car c'est une rupture momentanée de mon contrat de travail ? Donc comment faire ? Merci.

Par **pat76**, le **26/07/2011** à **16:08**

Bonjour

Vous avez l'intention de reprendre un autre emploi chez un nouvel employeur ou de rester chez vous pour élever votre enfant?

Votre employeur n'a aucune obligation de vous licencier. Si vous démissionnez, vous serez obligée d'effectuer votre préavis, sauf si vous êtes en arrêt maladie pendant cette période de préavis...